

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

SECRETIN° 78/382 DU 16 MAI 1978
/MTJ.SGFPF.DFP.6.7.7.
accordant une bonification de deux(2) échelons à
Monsieur MOUGONDO Cyprien, Administrateur 4ème
échelon des SAF.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

V I S A S :

✓/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
✓/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général
des fonctionnaires;

✓/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant la règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

✓/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février
1962 portant statut Général des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories;

✓/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des SAF;

✓/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

✓/u le décret n° 74/229 du 4 Juin 1974 relatif à la prise
en considération dans la fonction Publique de l'ancienneté de service
effectif rendu dans l'enseignement privé de certains Maîtres.

✓/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 fixant les
échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo;

✓/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan;

✓/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

✓/u l'Ordonnance n° 35/77 du 5 Avril 1977 relative
exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

✓/u le décret n° 76/490 du 20 Décembre 1976 portant inté-
gration reclassement et nomination de Monsieur MOUGONDO Cyprien;

✓/u la lettre n° 627/MTJ.CAB du 13 Juillet 1977 du Direc-
teur de Cabinet du Ministre du Travail et de la Justice transmettant la
demande de l'intéressé;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER :- En application des dispositions du décret n° 74/229/MTJ.DGT.
DCGPCE du 10 Juin 1974 susvisé, Monsieur MOUGONDO Cyprien, Administrateur
4ème échelon indice 1110 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF
en service au ministère du Commerce à Brazzaville, titulaire de la Licence
en Sciences Economiques délivrée à l'Université Catholique de LOUVAIN
(Belgique) et de la Master en promotion du Développement spécialité Planifi-
cation Economique, Bénéficiaire d'une bonification de deux(2) échelons
est reclassé au 6ème échelon de son grade indice 1300 ACC Néant.

..../....

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 MAI 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

Le Ministre des Finances

Henri LOPES :

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.	1
SGFPT.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
MINI COMMERCE	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3

Just